

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE LA CORRÈZE  
COMMUNE DE MEYMAC  
Nombre de conseillers en exercice : 19

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-cinq,  
Le quatre mars, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Meymac, régulièrement convoqué, s'est tenu au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe BRUGÈRE, Maire.

Étaient Présents : Philippe BRUGERE, Anne-Marie AUBESSARD, Philippe AYFFRE, Catherine BEAUVY-VIEILLEMARIN, Joël BEZANGER, Marie-Hélène CHAUQUET, Etienne COUIGNOUX, Marie-José GUIGNABEL, Catherine NIRELLI, Jocelyne ROCHE, Jean-Pierre SAUGERAS, Lionel ROUSSET, Violette JANET-WIOLAND, Corine BRINDEL, Thierry BAILLARD, Sandra CHARRIERE

Procurations : Alain VERMOREL à Lionel ROUSSET, Charlotte BOURG à Marie-Hélène CHAUQUET, David DUMAS à Catherine NIRELLI,

Date de la convocation : 26 février 2025

Secrétaire de séance : Marie-Hélène CHAUQUET

Ouverture de la séance à 19H00

**DELIBERATION N° 2025-01-11-A TABLEAU DES EMPLOIS**

Philippe BRUGERE informe l'assemblée que la personne en charge du Centre de Loisirs arrive au terme de son contrat, et qu'il sera recruté une fonctionnaire stagiaire au grade d'adjoint d'animation, le poste existant déjà au tableau des emplois.

Par ailleurs, un adjoint technique ayant démissionné, il y a lieu de recruter une personne, toujours au même grade, et de fait, il n'y a pas d'incidence au tableau des emplois. A ce titre, suite aux diverses promotions passées, l'effectif théorique de douze postes d'adjoints techniques n'est plus conforme à la réalité, dix postes étant suffisants, donc deux emplois d'adjoints technique sont en moins. En revanche, l'un des agents techniques ayant eu un avancement au grade d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe, cette catégorie doit être augmentée d'un poste.

En définitive, le tableau des effectifs comprend 38 emplois à la date du 01/04/2025.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, A LA MAJORITE, Thierry BAILLARD s'opposant à la délibération.**

**DECIDE : d'adopter le tableau des emplois ainsi proposé qui prendra effet à compter du 01/04/2025,**

Accusé de réception en préfecture  
019-211913603-20250313-2025-01-11-A-DE  
Date de télétransmission : 14/03/2025  
Date de réception préfecture : 14/03/2025

CADRES OU EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIF	DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>			
Attaché principal	A	1	35 heures
Rédacteur	B	1	35 heures
Adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> cl	C	3	3 postes à temps complet
Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> cl	C	2	2 postes à temps complet
Adjoint Administratif	C	2	35 heures
<b>FILIERE CULTURELLE et d'ANIMATION</b>			
Assistant de conservation du patrimoine	B	1	35 heures
Adjoint du patrimoine principal 1 <sup>ère</sup> cl	C	1	35 heures
Adjoint du patrimoine principal 2 <sup>ème</sup> cl	C	0	35 heures
Adjoint du patrimoine	C	1	35 heures
Adjoint d'animation principal 1 <sup>ère</sup> cl	C	1	35 heures
Adjoint d'animation principal 2 <sup>ème</sup> cl	C	0	35 heures
Adjoint d'animation	C	1	35 heures
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>			
Ingénieur	A	1	35 heures
Technicien principal 1 <sup>ère</sup> cl	B	0	35 heures
Technicien principal 2 <sup>ème</sup> cl	B	0	35 heures
Technicien	B	1	35 heures
Agent de maîtrise principal	C	2	35 heures
Agent de maîtrise	C	2	35 heures
Adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> cl	C	3	35 heures
Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> cl	C	4 + 1 = 5	35 heures
Adjoint technique	C	12 - 2 = 10	35 heures
<b>TOTAL</b>		<b>39 - 1 = 38</b>	

**PRECISE** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits au budget de la Commune, chapitre 012

Pour extrait conforme,

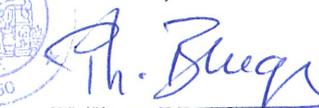
La Secrétaire de séance,

  
Marie-Hélène CHAUQUET



Meymac, le 04 Mars 2025

**Le Maire,**

  
**Philippe BRUGERE**

Accusé de réception en préfecture  
019-211913603-20250313-2025-01-11-A-DE  
Date de télétransmission : 14/03/2025  
Date de réception préfecture : 14/03/2025